

MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.01.2022
2.0	29.11.2023	MAT000477693	Date de la première version publiée: 04.11.2021
		CH/FR	

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : MOBIHEL 2K trdilec 750W

Code du produit : 477693

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Revêtements et peintures, solvants, diluants

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Helios TBLUS d.o.o.
Količevo 65
1230 Domžale
Slovénie

Téléphone Société : 386 (1) 722 4383

Téléfax Société : 386 (1) 722 4310

Personne responsable/émettrice : 386 (1) 722 4383
productsafety@helios.si

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Ambulance: 144 Poison control: 145

Swiss Toxicological Information Centre +41 / 44 / 251 51 51, oder 145

info@toxi.ch; www.toxi.ch

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

|| Cancérogénicité, Catégorie 2 H351: Susceptible de provoquer le cancer.

MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	29.11.2023	MAT000477693	28.01.2022
		CH/FR	Date de la première version publiée:
			04.11.2021

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger	:	  
Mention d'avertissement	:	Danger
Mentions de danger	:	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H361d Susceptible de nuire au fœtus.
Informations Additionnelles sur les Dangers	:	EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseils de prudence	:	Prévention: P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive. Intervention: P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère
acétate d'éthyle
4-méthylpentane-2-one

MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	29.11.2023	MAT000477693	28.01.2022
		CH/FR	Date de la première version publiée:
			04.11.2021

toluène
isocyanate de tosyloxy
diisocyanate d'hexaméthylène

Etiquetage supplémentaire

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
polyisocyanate aliphatique	28182-81-2 500-060-2 01-2119485796-17	Acute Tox. 4; H332 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 30 - < 50
acétate d'éthyle	141-78-6 205-500-4 607-022-00-5 01-2119475103-46	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 20 - < 30
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 10 - < 20
butanone	78-93-3	Flam. Liq. 2; H225	>= 10 - < 20

MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version 2.0 Date de révision: 29.11.2023 Numéro de la FDS: MAT000477693 CH/FR Date de dernière parution: 28.01.2022
Date de la première version publiée: 04.11.2021

	201-159-0 606-002-00-3 01-2119457290-43	Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	
4-méthyl-2-pentanone	108-10-1 203-550-1 606-004-00-4 01-2119473980-30	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) STOT SE 3; H335 (Système respira- toire) EUH066 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 11 mg/l	>= 10 - < 20
toluène	108-88-3 203-625-9 601-021-00-3 01-2119471310-51	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 Repr. 2; H361d STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	>= 3 - < 10
isocyanate de p-toluenesulfonyl	4083-64-1 223-810-8 615-012-00-7 01-2119980050-47	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 STOT SE 3; H335 (Système respira- toire) EUH014 Limite de concen- tration spécifique Eye Irrit. 2; H319 >= 5 % STOT SE 3; H335 >= 5 % Skin Irrit. 2; H315 >= 5 %	>= 0,1 - < 1

MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.01.2022
2.0	29.11.2023	MAT000477693	Date de la première version publiée: 04.11.2021
		CH/FR	

diisocyanate d,hexaméthylène	822-06-0 212-485-8 615-011-00-1 01-2119457571-37	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système respira- toire) _____ Limite de concen- tration spécifique Resp. Sens. 1; H334 ≥ 0,5 % Skin Sens. 1; H317 ≥ 0,5 %	≥ 0,1 - < 0,5
------------------------------	---	---	---------------

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | | |
|---------------------------------|---|--|
| Conseils généraux | : | S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance. |
| En cas d'inhalation | : | Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. |
| En cas de contact avec la peau | : | Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : | Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.01.2022
2.0	29.11.2023	MAT000477693	Date de la première version publiée:
		CH/FR	04.11.2021

Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Susceptible de provoquer le cancer.
Susceptible de nuire au fœtus.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.01.2022
2.0	29.11.2023	MAT000477693	Date de la première version publiée: 04.11.2021
		CH/FR	

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'ignition.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être

MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	29.11.2023	MAT000477693	28.01.2022
		CH/FR	Date de la première version publiée:
			04.11.2021

employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement anti-déflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère	28182-81-2	VME	0,02 mg/m3 (NCO)	CH SUVA
	Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory)			
		VLE	0,02 mg/m3 (NCO)	CH SUVA
	Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un			

MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version 2.0 Date de révision: 29.11.2023 Numéro de la FDS: MAT000477693 CH/FR Date de dernière parution: 28.01.2022 Date de la première version publiée: 04.11.2021

	S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory)			
acétate d'éthyle	141-78-6	VME	200 ppm 730 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	400 ppm 1.460 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		STEL	400 ppm 1.468 mg/m3	2017/164/EU
	Information supplémentaire: Indicatif			
		TWA	200 ppm 734 mg/m3	2017/164/EU
	Information supplémentaire: Indicatif			
acétate de n-butyle	123-86-4	VME	50 ppm 240 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	150 ppm 720 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		STEL	150 ppm 723 mg/m3	2019/1831/EU
	Information supplémentaire: Indicatif			
		TWA	50 ppm 241 mg/m3	2019/1831/EU
	Information supplémentaire: Indicatif			
butanone	78-93-3	VME	200 ppm 590 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	200 ppm 590 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée.			

MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version 2.0 Date de révision: 29.11.2023 Numéro de la FDS: MAT000477693 Date de dernière parution: 28.01.2022
CH/FR Date de la première version publiée: 04.11.2021

		née. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.		
		TWA	200 ppm 600 mg/m3	2000/39/EC
		Information supplémentaire: Indicatif		
		STEL	300 ppm 900 mg/m3	2000/39/EC
		Information supplémentaire: Indicatif		
4-méthylpentane-2-one	108-10-1	VME	20 ppm 82 mg/m3	CH SUVA
		Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Deutsche Forschungsgemeinschaft, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.		
		VLE	40 ppm 164 mg/m3	CH SUVA
		Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Deutsche Forschungsgemeinschaft, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.		
		TWA	20 ppm 83 mg/m3	2000/39/EC
		Information supplémentaire: Indicatif		
		STEL	50 ppm 208 mg/m3	2000/39/EC
		Information supplémentaire: Indicatif		
toluène	108-88-3	VME	50 ppm 190 mg/m3	CH SUVA
		Information supplémentaire: Otoxicité et bruit, Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Substances potentiellement reprotoxiques pour l'homme avec d'indices du développement de la descendance., Substances potentiellement reprotoxiques pour l'homme avec d'indices d'une atteinte de la fonction sexuelle et de la fertilité., National Institute for Occupational Safety and Health, Deutsche Forschungsgemeinschaft, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hy-		

MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version 2.0 Date de révision: 29.11.2023 Numéro de la FDS: MAT000477693 Date de dernière parution: 28.01.2022
CH/FR Date de la première version publiée: 04.11.2021

		giene Laboratory), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.		
		VLE	200 ppm 760 mg/m ³	CH SUVA
		Information supplémentaire: Otolxicité et bruit, Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Substances potentiellement reprotoxiques pour l'homme avec d'indices du développement de la descendance., Substances potentiellement reprotoxiques pour l'homme avec d'indices d'une atteinte de la fonction sexuelle et de la fertilité., National Institute for Occupational Safety and Health, Deutsche Forschungsgemeinschaft, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.		
		TWA	50 ppm 192 mg/m ³	2006/15/EC
		Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau		
		STEL	100 ppm 384 mg/m ³	2006/15/EC
		Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau		
isocyanate de to- syle	4083-64-1	VME	0,02 mg/m ³ (NCO)	CH SUVA
		Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory)		
		VLE	0,02 mg/m ³ (NCO)	CH SUVA
		Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory)		
diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	VME	0,02 mg/m ³ (NCO)	CH SUVA
		Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory)		
		VLE	0,02 mg/m ³ (NCO)	CH SUVA
		Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory)		

MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version 2.0 Date de révision: 29.11.2023 Numéro de la FDS: MAT000477693 Date de dernière parution: 28.01.2022
CH/FR Date de la première version publiée: 04.11.2021

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
butanone	78-93-3	2-butanone: 2 mg/l (Urine)	Avant la reprise du travail ou 16h après la fin de la période de travail, fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		2-Butanone: 27.7 µmol/l (Urine)	Avant la reprise du travail ou 16h après la fin de la période de travail, fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
4-méthylpentane-2-one	108-10-1	4-méthylpentane-2-one: 0,7 mg/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
toluène	108-88-3	acide hippurique: 2 g/g créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail	CH BAT
		o-crésol: 0,5 mg/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail	CH BAT
		toluène: 6.48 µmol/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		toluène: 75 µg/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		o-crésol: 4.62 µmol/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail	CH BAT
		toluène: 600 µg/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		acide hippurique: 1.26 mmol/mmol créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs	CH BAT

MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version 2.0 Date de révision: 29.11.2023 Numéro de la FDS: MAT000477693 Date de dernière parution: 28.01.2022
CH/FR Date de la première version publiée: 04.11.2021

diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	Héxaméthylène-diamine: 15 µg/g créatinine (Urine)	périodes de travail fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Héxaméthylène-diamine: 14.6 nmol/mmol créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT

Dose dérivée sans effet (DNEL)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,5 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1 mg/m ³
acétate d'éthyle	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1468 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1468 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	734 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	734 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	734 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	734 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	367 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	367 mg/m ³
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	63 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	37 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	4,5 mg/kg p.c./jour
acétate de n-butyle	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	600 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	600 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	48 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	300 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	300 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	300 mg/m ³

MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version 2.0 Date de révision: 29.11.2023 Numéro de la FDS: MAT000477693 Date de dernière parution: 28.01.2022
CH/FR Date de la première version publiée: 04.11.2021

	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	12 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	35,7 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	3,4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	6 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	2 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	2 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	7 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	11 mg/kg p.c./jour
butanone	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	106 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	600 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1161 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	412 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	31 mg/kg p.c./jour
4-méthylpentane-2-one	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	4,2 mg/kg p.c./jour
toluène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	192 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	192 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	226 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	226 mg/m3
isocyanate de tosyl	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,24 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,8 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,92 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,46 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,46 mg/kg p.c./jour
diisocyanate d'hexaméthylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,035 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	0,07 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,035 mg/m3

MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version 2.0 Date de révision: 29.11.2023 Numéro de la FDS: MAT000477693 CH/FR Date de dernière parution: 28.01.2022
Date de la première version publiée: 04.11.2021

	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,07 mg/m3
--	--------------	------------	----------------------	------------

Concentration prédite sans effet (PNEC)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère	Sol	505 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Eau douce	0,1 mg/l
	Sédiment marin	253 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	2530 mg/kg poids sec (p.s.)
acétate d'éthyle	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	1 mg/l
	Sol	0,24 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,026 mg/l
	Eau douce	0,26 mg/l
acétate de n-butyle	Sédiment marin	0,125 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	1,25 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	650 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	1,65 mg/l
	Sol	0,0903 mg/kg poids sec (p.s.)
butanone	Eau de mer	0,018 mg/l
	Eau douce	0,18 mg/l
	Sédiment marin	0,0981 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	0,981 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	35,6 mg/l
4-méthylpentane-2-one	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,36 mg/l
	Sol	22,5 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	55,8 mg/l
	Eau douce	55,8 mg/l
	Sédiment marin	284,7 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	284,74 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	709 mg/l
	Sol	1,3 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,06 mg/l
	Eau douce	0,6 mg/l
	Sédiment marin	0,83 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	8,27 mg/kg poids

MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version 2.0 Date de révision: 29.11.2023 Numéro de la FDS: MAT000477693 CH/FR Date de dernière parution: 28.01.2022
Date de la première version publiée: 04.11.2021

		sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	27,5 mg/l
toluène	Sol	2,89 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,68 mg/l
	Eau douce	0,68 mg/l
	Sédiment marin	16,39 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	16,39 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	13,61 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,68 mg/l
isocyanate de tosyl	Sol	0,0168 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,003 mg/l
	Eau douce	0,03 mg/l
	Sédiment marin	0,0172 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	0,172 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	0,4 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,3 mg/l
diisocyanate d'hexaméthylène	Sol	0,0026 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,00774 mg/l
	Eau douce	0,0774 mg/l
	Sédiment marin	0,001344 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	0,01334 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	8,42 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,774 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : L'équipement doit être conforme à l'EN 166
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Gants : Caoutchouc nitrile (> 0,1 mm; < 60 min); DIN EN374 |
caoutchouc butyle (> 0,6 mm; < 240 min); DIN EN374 |
Viton® (> 0,6 mm; < 240 min); DIN EN374 |
PE laminé (> 0,1 mm; < 240 min); DIN EN374 |

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version 2.0	Date de révision: 29.11.2023	Numéro de la FDS: MAT000477693 CH/FR	Date de dernière parution: 28.01.2022 Date de la première version publiée: 04.11.2021
----------------	---------------------------------	--	---

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Filtre de type : Type protégeant des vapeurs organiques (A)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: de solvant
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: -95,0 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus basse))
Point/intervalle d'ébullition	: 77 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus basse))
Inflammabilité	: Liquide inflammable statiquement chargeable., Solides combustibles
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: 11,5 %(V) (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: 1,2 %(V) (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))
Point d'éclair	: -4 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus basse))

MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.01.2022
2.0	29.11.2023	MAT000477693	Date de la première version publiée: 04.11.2021
		CH/FR	

Température d'inflammation	:	404 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))
Température de décomposition	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
pH	:	Non applicable
Viscosité	:	
Viscosité, cinématique	:	> 20,5 mm ² /s (40 °C)
Solubilité(s)	:	
Hydrosolubilité	:	non miscible, partiellement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Description: miscible avec la plupart des solvants organiques
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 2,65 (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))
Pression de vapeur	:	< 1.100 hPa (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée)) (50 °C)
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	0,950 g/cm ³
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non applicable
Propriétés comburantes	:	Entretient la combustion
COV (composés organiques volatils)	:	(La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)) 61,48 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.01.2022
2.0	29.11.2023	MAT000477693	Date de la première version publiée: 04.11.2021
		CH/FR	

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec des acides forts et des bases.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Une ventilation adéquate est nécessaire.
Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère:

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.

acétate d'éthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): >= 5.620 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1600 ppm
Durée d'exposition: 8 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): >= 20.000 mg/kg

MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version 2.0	Date de révision: 29.11.2023	Numéro de la FDS: MAT000477693 CH/FR	Date de dernière parution: 28.01.2022 Date de la première version publiée: 04.11.2021
----------------	---------------------------------	--	---

acétate de n-butyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): ≥ 10.760 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): ≥ 5.000 mg/kg

butanone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

4-méthylpentane-2-one:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 11 mg/l
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

toluène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 28 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

diisocyanate d'hexaméthylène:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Le composant/mélange est hautement toxique après une inhalation de courte durée.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.01.2022
2.0	29.11.2023	MAT000477693	Date de la première version publiée:
		CH/FR	04.11.2021

Composants:

toluène:

Résultat : irritant

isocyanate de tosyle:

Résultat : irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

acétate d'éthyle:

Résultat : Irritation des yeux

butanone:

Résultat : Irritation des yeux

4-méthylpentane-2-one:

Résultat : Irritation des yeux

isocyanate de tosyle:

Résultat : Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : A un effet sensibilisant.

Composants:

Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère:

Résultat : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

isocyanate de tosyle:

Résultat : Sensibilisation probable des voies respiratoires chez l'homme sur la base d'études sur des animaux

MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.01.2022
2.0	29.11.2023	MAT000477693	Date de la première version publiée: 04.11.2021
		CH/FR	

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Composants:

4-méthylpentane-2-one:

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus.

Composants:

toluène:

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.
- Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Composants:

Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

acétate d'éthyle:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

acétate de n-butyle:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

butanone:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4-méthylpentane-2-one:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

toluène:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

isocyanate de tosyle:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.01.2022
2.0	29.11.2023	MAT000477693	Date de la première version publiée:
		CH/FR	04.11.2021

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

toluène:

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

toluène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.
Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques.
Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

acétate de n-butyle:

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): > 200 mg/l

CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): >= 647,7

MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	29.11.2023	MAT000477693	28.01.2022
		CH/FR	Date de la première version publiée:
			04.11.2021

mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes : CL50 (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)): 356 mg/l
Durée d'exposition: 40 h

butanone:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 1.000 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia (Daphnie)): > 1.000 mg/l

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): > 1.000 mg/l

4-méthylpentane-2-one:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): >= 100 - 1.000 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia (Daphnie)): >= 100 - 1.000 mg/l

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): >= 100 - 1.000 mg/l

toluène:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

acétate de n-butyle:

Biodégradabilité : Résultat: Biodégradable
Biodégradation: 83 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 78 d
pH: 8
Remarques: S'hydrolyse lentement.

Photodégradation : Remarques: Se décompose rapidement au contact de la lumière.

MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.01.2022
2.0	29.11.2023	MAT000477693	Date de la première version publiée: 04.11.2021
		CH/FR	

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

acétate d'éthyle:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,6

acétate de n-butyle:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 15
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,81

butanone:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,29

4-méthylpentane-2-one:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,19

toluène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,65

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.01.2022
2.0	29.11.2023	MAT000477693	Date de la première version publiée:
		CH/FR	04.11.2021

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Emballages contaminés	: Vider les restes. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.
Code des déchets	: 08 00 00, DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION 08 01 00, déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis 08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses 15 00 00, EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS 15 01 00, emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément) 15 01 10, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus HP3, Inflammable HP4, Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires HP10, Toxique pour la reproduction HP13, Sensibilisant

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: UN 1263
ADR	: UN 1263

MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.01.2022
2.0	29.11.2023	MAT000477693	Date de la première version publiée:
		CH/FR	04.11.2021

RID : UN 1263

IMDG : UN 1263

IATA : UN 1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : PEINTURES

ADR : PEINTURES

RID : PEINTURES

IMDG : PAINT

IATA : Paint

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3

ADR : 3

RID : 3

IMDG : 3

IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : II

Code de classification : F1

Numéro d'identification du danger : 33

Étiquettes : 3

ADR

Groupe d'emballage : II

Code de classification : F1

Numéro d'identification du danger : 33

Étiquettes : 3

Code de restriction en tunnels : (D/E)

RID

Groupe d'emballage : II

Code de classification : F1

Numéro d'identification du danger : 33

Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : II

Étiquettes : 3

EmS Code : F-E, S-E

IATA (Cargo)

MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.01.2022
2.0	29.11.2023	MAT000477693	Date de la première version publiée: 04.11.2021
		CH/FR	

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364
Instruction d' emballage (LQ) : Y341
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 353
Instruction d' emballage (LQ) : Y341
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) : Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte:
Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses
toluène: Annexe 1.12 Benzène et homologues

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : 20.000 kg

MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	29.11.2023	MAT000477693	28.01.2022
		CH/FR	Date de la première version publiée:
			04.11.2021

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 61,48 %

Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H332	: Nocif par inhalation.
H334	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	: Susceptible de provoquer le cancer.
H361d	: Susceptible de nuire au fœtus.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH014	: Réagit violemment au contact de l'eau.

MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	29.11.2023	MAT000477693	28.01.2022
		CH/FR	Date de la première version publiée: 04.11.2021

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Carc.	: Cancérogénicité
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Resp. Sens.	: Sensibilisation respiratoire
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	: Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
2006/15/EC	: Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
2017/164/EU	: Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
2019/1831/EU	: Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
CH BAT	: Switzerland. Liste des VBT
CH SUVA	: Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
2000/39/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	: Limite d'exposition à court terme
2006/15/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2006/15/EC / STEL	: Limite d'exposition à court terme
2017/164/EU / STEL	: Valeur limite à court terme
2017/164/EU / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / STEL	: Limite d'exposition à court terme
CH SUVA / VME	: valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE	: valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code internatio-

MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.01.2022
2.0	29.11.2023	MAT000477693	Date de la première version publiée:
		CH/FR	04.11.2021

nal pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Flam. Liq. 2 H225

Eye Irrit. 2 H319

Skin Sens. 1 H317

Carc. 2 H351

Repr. 2 H361d

STOT SE 3 H335

STOT SE 3 H336

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Méthode de calcul

Méthode de calcul

Méthode de calcul

Méthode de calcul

Méthode de calcul

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR